

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°50 du 26 novembre 2010**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 23 mai 1990 portant création des conseils de gestion des services de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air.

Du 20 octobre 2010

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 23 mai 1990 portant création des conseils de gestion des services de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air.**

*Du 20 octobre 2010*

NOR D E F D 1 0 2 4 5 1 4 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 23 mai 1990 (BOC, p. 1629. ; BOEM 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 114.3.4) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 246 du 22 octobre 2010, texte n° 40 ; signalé au BOC 50/2010.

---

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3231-2 ;

Vu l'arrêté du 23 mai 1990 modifié portant création des conseils de gestion des services de l'armée de terre, de la marine et de l'armée de l'air,

Arrête :

Art. 1er. À l'annexe de l'arrêté du 23 mai 1990 susvisé, la partie : « 1. Armée de terre » est remplacée par la partie : « 1. Armée de terre » suivante :

« 1. Armée de terre.

Service du matériel de l'armée de terre.

Structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 octobre 2010.

Hervé MORIN.